



Annemasse, le 01/02/24

COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU COMITÉ DIRECTEUR DU 01/02/24

**Présents : BIASETTI Stéphane – BOUVET Jérémie - FERNANDES Philippe – BILLARD Mélina —
BESSEICHE Yvan – DOUSSOT Benjamin – LEGENDRE Olivier – GAGNEUR Benoit - L
EBRALY Bertrand – ZANELLA Antoine - AMALBERT Edouard**

Absent :

Excusés : BESSEICHE Arlette

Point sur les inscriptions.

ACTIVITES	
Plongée	61
HS	17
Apnée	18
NAP	0
Monopalme	0
Enfants	3
Plongée/Apnée	23
Plongée/Monopalme	0
	122

- 1 demande de formation N1 (70 ans)
 - Possible sur Mai / Juin après formation enfant et finalisation en lac.
- 1 demande de monopalme.
 - Pas de moniteur disponible.
- Relance 2 ème paiement SN2 A Gaspar qui vient de commencer la formation => **Jérémie**
- Relance berthet => J Bouvet
- Assurance lafont. Certains membres ne sont pas inscrits. => **Jérémie**
- 1 inscriptions Hockey en cours.
- Que 12 formations Apnée payées sur 25 (hors RIFAA) :
 - Relance faite par Benoît

Finance 01.02

- État sur les finances.
 - Finance OK.
 - Préparer une synthèse de la situation des comptes versus le budget prévisionnel => **Mélina**
 - Le piratage du compte :
 - RDV avec la banque samedi 03.02 => **Philippe**
 - Compte à fermer mais attention car possibilité de perte d'historique pour le recours => **Philippe**
 - Communiquer le nouveau RIB à Benoît et aux anciens membres => **Jérémie**
- Subvention 2023.
 - Dossier envoyé..
 - Demander 4K€ l'an prochain.
- Remboursement des formations encadrants en cours et à venir.
 - Faire un courrier à la CTR AURA pour récupérer les factures manquantes (Antheor J Bouvet & MF1 N Monino) => **Philippe**
 - Présentation des règles de remboursement des formations des encadrants :
 - Validé. (10 pour, 1 abstention, 0 contre)
 - Voir règles en annexe.
 - Voir s'il y a besoin d'un changement de statuts ou règlement intérieurs => **Jérémie**
 - oui règlement intérieur à mettre à jour pour le prochain comité.

Formations

- N1: 7 élèves.
 - M Houcham : Peu présente et qqes difficulté donc en retard
 - 3 plongeurs qui se débrouillent très bien.
 - 3 plongeurs un peu plus en retrait.
 - Plongées de validation :
 - Planifiées le WE du 25.05
 - 7 moniteurs dont un DP à préparer.
 - Voir disponibilité combinaison sur les tailles peu commune
- N2: PE40 validé G Bosson
- N3: 4 élèves + 1 N3 qui fait un refresh théorique.
 - Besoin 1 encadrant en plus.
- N4: 1 personne.
 - La CTD74 fera une communication à la suite de la prochaine AG du 10.02.
- Enfant : 5 élèves.
 - Besoin de combi enfant ? **Philippe**
- RIFAP. 4 élèves mais 3 PN3 pas encore inscrit.
 - Formation à anticiper avant l'examen Initiateur d'avril pour B Doussot => **Bertrand** avec JL Jolivet
 - Dispo MLK 22.02 de 17 à 23h et le 23.02 de 19h à 23h pour la partie théorique
 - Resp Philippe avec support Edouard et Stéphane,
 - Mettre événement dans VPdive => **Jérémie**
 - Confirmer le créneau à MLK => **Jérémie**
- Nitrox & Nitrox confirmé :4 élèves et 1 élève.
 - Formations planifiées sous VPdive.
- Formation IE1.
 - Pas de retour de la CTD
 - Les formations IE1 ont débutées
- Les formations MEF1 se déroulent correctement

Budget de nos commissions :

- Validation d'achat de matériel Apnée pour un montant de 400€ suivant le chiffrage présenté.
 - Achat fait
- Validation de l'achat d'une table de marque Hockey d'un montant de 1000€.
 - Achat remboursable par AURA. Fiche action à faire **Stand by** à préparer pour l'an prochain
 - Achat de la table à anticiper => **Mélina**
- Formation en fosse
 - Abonnements pris

Siège social : Maison des Sports - 14 avenue Henri Barbusse - 74100 Annemasse - France

Ecolage : Port de Tougues – 74140 Chens-sur-Léman - France

Affilié à la FFESSM sous le N°14740061 - Affilié à Jeunesse et Sport sous le N°74-S-157 - Agréé D.R.A.S.S.M - SIRET 419 103 841 000 13 - APE 926 C

Site internet : www.exocet-leman.com

- 1 séance sera pour les N3
- Le besoin pour la section plongée sera communiqué au prochain comité. => **Bertrand**

Commission Hockey 21/20

- Point sur les compétitions à aborder au prochain comité (combien d'équipe, quel championnat, classement) => **Mélina**
 - Demande faite dans le but de partager les bons résultats de cette commission au sein du comité.

Tougues

- Situation local « intermédiaire » => **Philippe** au prochain comité

Comité : 21.21

- Mise en place d'un fichier de suivi des actions du comité pour améliorer/faciliter le suivi et éviter les malentendus.
 - Difficulté d'accès en ligne via onedrive
- Utilisation Amélioré VPdIVE et HelloAsso.
 - Déploiement et phase de test comme suit :
 - Requalif, **Fait**
 - Estartit **Fait**
 - Goodies encours (VPdive propose cette option)
 - Adhésion 2024-2025
 - Faire communication de règle de fonctionnement => **Jérémie**

Matériel

- TIV
 - Matériels reçus et stockés à la piscine. (Oxy inclus)
 - Valise de stockage à mettre en place => Edouard **Fait**
 - La communication aux intéressés a débuté.
 - Date à mettre sous VPdIVE => Edouard **Fait**
- Budget matériel (Entretien...)
 - A voir au prochain comité. => **Stéphane**
- Remise en forme du local.
 - Voir fichier de suivi des actions. En cours

Évènement

- Vin chaud de Noël:
 - Retour : bon déroulement mais heure de début à reculer pour se caler à la sortie des apnéistes de la piscine.
- Tournoi de Hockey Sub.
 - RAS orga en cours. Pas de blocage.
 - Inscription des équipes débutera en mars.
- Défis de l'eau - Château Bleu.
 - Date : 12.04
 - Château Bleu demande si il est possible d'avoir d'autres commissions ?
- Anniversaire 10 ans château Bleu sur Juin 2024
- Galette des rois.
 - Bon déroulement mais prévoir plus de cidre ☺

Sortie extérieures :

- ESTARTIT
 - Système de paiement VPdive / HelloAsso prêt
 - Communication à faire au membre pour fin d'inscription => **Yvon**
 - Communiquer à l'hotel le nombre de plongeur estimés
- Remplacement Richard
 - L'heureux élu est Benjamin avec une passation de pouvoir avec Richard.

Siège social : Maison des Sports - 14 avenue Henri Barbusse - 74100 Annemasse - France

Ecolage : Port de Tougues – 74140 Chens-sur-Léman - France

Affilié à la FFESSM sous le N°14740061 - Affilié à Jeunesse et Sport sous le N°74-S-157 - Agréé D.R.A.S.S.M - SIRET 419 103 841 000 13 - APE 926 C

Site internet : www.exocet-leman.com

Communication

- Evolution du cloud exocet.
 - Arborescence OneDrive faite
 - Stratégie de partage difficile et peut être peu sécurisé. Visio faite avec Olivier. Partage à finaliser d'ici 2 semaines => **Jérémie**
- Site internet
 - A mettre en place via la solution VPdive ou autre.
 - En cours mais difficile lié à la méconnaissance des outils VPdive
- Gestion réseau sociaux.
 - Antoine est prêt à « lancer » les publication FB, inst et autres => A lancer . **Antoine**
 - Rappel ; ce sont les organisateurs d'activité qui sont responsable de la prise de photo puis publications.

Divers

- Prévoir une modification des statuts => **Philippe et Jérémie**

Prochain Comité le 04.04.24 20h à MLK – Responsable :**Mélina & Benjamin.**

Le Secrétaire
BOUVET Jérémie

Annexe Règles de remboursement des frais de formation validées à ce comité.

Règles de remboursement des frais de formations.

- Remboursement d'une formation qualifiante dans le domaine sportif, (Initiateur, moniteur, ...) administratif (comptabilité, informatique, ...) ou autre (Sécurité, Hygiène, ...)
- Une demande chiffrée doit être préalablement adressée au comité via le président, le secrétaire ou le responsable de section.
- Le comité se réserve le droit de refuser la prise en charge de la formation demandées si celui-ci estime que cette formation n'est pas utile pour le fonctionnement du club.
- La réponse du comité sera faite par écrit et, en cas d'accord, les termes de remboursement (délai, montants) seront communiqués.
- Le remboursement se fera :
 - Par tiers annuel au terme de chaque saison à la suite du 1er comité directeur de la saison suivante (Saison N remboursé en Oct saison +1)
 - Sous réserve d'une participation active à l'encadrement suivant les termes ci-après et qui sera suivie par les responsables de section ou le président.
 - Sous réserve que la personne soit adhérente au club et représente le club lors des compétitions de la saison.
 - Si le futur encadrant ne veut pas ou ne peut pas faire la formation au sein de la fédération, il a possibilité de la suivre au sein d'un établissement professionnel. Dans ce cas, le remboursement se fera sur la base du tarif de la FFESSM si la fédération dispense cette formation. Le reste à payer sera donc à la charge de l'encadrant.
 - Si la fédération ne dispense pas ladite formation, celle-ci sera intégralement remboursée par le club suivant les dispositions énoncées ci-dessus.

Siège social : Maison des Sports - 14 avenue Henri Barbusse - 74100 Annemasse - France

Ecolage : Port de Tougues – 74140 Chens-sur-Léman - France

Affilié à la FFESSM sous le N°14740061 - Affilié à Jeunesse et Sport sous le N°74-S-157 - Agréé D.R.A.S.S.M - SIRET 419 103 841 000 13 - APE 926 C

Site internet : www.exocet-leman.com

Définition de la participation active d'un encadrant.

- Initiateur (E1): Plongée, Hockey,
 - Participation à 10 séances d'encadrement / Entraînement dans la saison (Baptême, séance N1, divers)
 - ou
 - Organisation pleine et entière d'une formation N1 dans la saison.
- Initiateur (E2):
 - Participation à 15 séances d'encadrement dans la saison (Baptême, séance N1 ou N2)
 - ou
 - Organisation pleine et entière d'une formation N1 ou N2 dans la saison.
- N4/GP:
 - Réalisation de 15 plongées encadrées dans la saison.
- MF1:
 - Organisation pleine et entière d'une formation N1, N2, N3, N4/GP, Nitrox ou Nitrox conf dans la saison.
 - ou
 - Participation à 15 séances de formation dans la saison.
- MF2:
 - Sera discuté au cas par cas au moment de la demande préalable.
- ANTHEOR:
 - Participation à minima à 1 formation RIFAP, RIFAA dans la saison. Lorsqu'il est possible de mettre en place une formation.
- IE1/IE2:
 - Participation à 25 séances de formation dans la saison.
- MEF1-X: (X étant la spécificité. Apnée, Hockey sub...)
 - Participation à 25 séances de formation dans la saison.
 - ou
 - Organisation pleine et entière d'une formation (Apnée) ou d'une année d'entraînement (Hockey) dans la saison.
- MEF2: -X: (X étant la spécificité. Apnée, Hockey sub...)
 - Participation à 25 séances de formation dans la saison.
 - ou
 - Organisation pleine et entière d'une formation (Apnée) ou d'une année d'entraînement (Hockey) dans la saison.